Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT # 83-2014-A27

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le *Règlement # 83-2014-A27 modifiant le règlement # 83-2014 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités de Ste-Marguerite-du-Lac-Masson et imposant un tarif à cette fin* a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement : 17 mars 2025
Avis de motion : 17 mars 2025
Adoption du règlement : 22 avril 2025

QUE le règlement # 83-2014-A27 entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

QUE ce règlement peut être consulté en ligne en tout temps sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com page *Ma Ville*, onglets *Règlements municipaux* et *Projets de règlements et procédures spécifiques*.

QUE depuis le 1er avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 9 juin 2025.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 9 juin 2025 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce 9 juin 2025.

_____ Ce : _____
Judith Saint-Louis, greffière